



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 2 mars 2023

Délibération n° B 2023-09

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
10/02/2023

Convention d'adhésion au RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) pour les fournitures, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes : approbation et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-29 du 14 novembre 2022 relative à la convention d'adhésion au RESAH pour l'achat de matériel informatique, autocom et renouvellement de l'antivirus ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le SDIS du Jura adhère au RESAH pour les achats de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) et pour les services de télécommunications (hors mobiles).

Par délibération n° B 2022-29 du 14 novembre 2022, le Bureau a autorisé la signature de trois conventions de services d'achat centralisé avec le RESAH :

- 1) acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de service associées
- 2) fournitures, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes
- 3) hébergement cloud hybride avec services et offre de cybersécurité

Or le modèle de convention validé pour le point 2) n'était pas le bon.

Ainsi un nouveau projet vous est soumis en annexe, qui inclut maintenant le RGPD.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cette convention et d'en autoriser la signature.

DECISION N° B 2023-09 DU 2 MARS 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve cette convention et en autorise la signature.

La convention est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 22 MARS 2023
Affiché le 22 MARS 2023
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT